

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/17/2020016504/justel>

Dossier numéro : 2020-12-17/16

Titre

17 DECEMBRE 2020. - Arrêté royal portant fixation des cadres linguistiques du Réseau télématique belge de la recherche, BELNET

Source : POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Publication : Moniteur belge du 29-12-2020 page : 95863

Entrée en vigueur : 29-12-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les emplois de chaque degré de la hiérarchie figurant au plan de personnel du Réseau télématique belge de la recherche, BELNET, sont répartis entre le cadre français et le cadre néerlandais dans les proportions figurant au tableau ci-après.

Trappen van de hiërarchie - -- Degrés de la hiérarchie	Frans kader --- Cadre français	Nederlands kader --- Cadre néerlandais
	Percentage der betrekkingen - -- Pourcentage d'emplois	Percentage der betrekkingen --- Pourcentage d'emplois
1	50 %	50 %
2	50 %	50 %
3	49 %	51 %
4	49 %	51 %
5	49 %	51 %

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.